



La Gazette



Route de Cressac vers La Touche



Etang route de Saint-Aigulin



Derrière l'Eglise du Bourg

JUILLET 2016



Sommaire

- Page 1 Le mot du Maire
- Page 2 - 3 Que s'est-il passé ...
- Page 4 - 5 Compte-rendu Conseil municipal du 30/11/2015
- Page 6 - 7 Compte-rendu Conseil municipal du 02/02/2016
- Page 8 -10 Compte-rendu Conseil municipal du 04/04/2016
- Page 11 - 13 Compte-rendu Conseil municipal du 20/06/2016
- Page 14 Travaux réalisés sur la commune
- Page 15 Informations diverses
- Page 16 Information - Elaboration du Plan Local d'Urbanisme
- Page 17 Divers
- Page 18 - 20 Information
- Page 21 Les Elections à La Genétouze en 2015
- Page 22 Offre d'emploi Employés communaux
Etat-Civil / Démographie 2015/2016



LA GENÉTOUZE



Le mot du Maire

Chers Genétouziennes, Genétouziens,

Cette gazette, pour vous présenter l'activité de notre commune en ce début 2016.

Le monde rural est chahuté par la loi NOTRe et la volonté de l'état de recentraliser dans un souci d'économie d'échelles. Soyez assurés que notre bataille de tous les jours consiste à maintenir une certaine proximité de nos services publics ou privés. Bien sûr, la dématérialisation et l'informatique facilitent certaines opérations, mais il nous paraît nécessaire de garder sur notre ancien canton une gendarmerie, une trésorerie, et demain une caserne de pompiers. Nous avons réussi à faire maintenir notre Syndicat de Cylindrage de Montguyon pour l'entretien des routes.

Nous connaissons aussi des difficultés sur notre secteur concernant le service médical et l'attrait de médecins pour nos campagnes. Autant de sujets que nous essayons de résoudre ensemble, 14 communes du Sud dans un intérêt collectif.

Je vous souhaite une bonne lecture.



Que s'est-il passé ...

- Samedi 12 décembre 2015 : Une belle assemblée pour cette journée de Noël, organisée par la municipalité et le CCAS. Le repas de midi des Aînés a été suivi du spectacle de Noël pour les enfants de la commune. Cette année, c'est un spectacle du « Clown Chocolat » qui était proposé. Merci à l'ACCA pour ses dons de gibiers et merci à la famille Boissonnot du « Haut-Mont » pour le champagne offert à l'occasion de l'anniversaire de Odile.



- Dimanche 31 janvier 2016 : Les vœux du Maire en présence d'une centaine de personnes. A noter, la présence des maires de l'ancien canton ainsi que le maire de Rioux Martin, Gaël Pannetier, voisin charentais. Les enfants de la commune ont clôturé cette manifestation par un spectacle de danse en hommage aux victimes des attentats de Paris.





Que s'est-il passé ...

- Dimanche 3 avril 2016 : La commune et le Comité des Fêtes organisent une chasse aux œufs de Pâques, place de la Mairie.



- Dimanche 29 Mai 2016 : L'inauguration de l'étang rénové. Une vingtaine d'enfants et d'adultes sont venus à cette journée pêche à la Truite. Tous les pêcheurs ont rapporté leurs prises à la maison.





COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 30 NOVEMBRE 2015

Présents : MARTY Michel, BERGER Bernard, ARSICAUD Pascal, ROUSSEAU Jean-Michel WLODARCZYK Catherine, JAUDEAU Véronique, SAINTONGEY Alexandra, FLANDRIN Raphaël, ICHBIAH Véronique, AVRIL Alexandre. MAURICE Sylvette.

Madame SAINTONGEY Alexandra a été élue secrétaire.

TOUR DE GARDE POUR LES ELECTIONS REGIONALES DES 6 ET 13 DECEMBRE 2015

Les membres du conseil municipal établissent les tours de garde pour les deux tours.

SUPPRESSION DU CCAS

La loi NOTRe donne la possibilité aux communes de moins de 1500 habitants de supprimer leur budget annexe CCAS. Le conseil municipal émet un avis favorable à la fermeture du CCAS au 31 Décembre 2015.

DELIBERATION PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

La loi NOTRe prévoit l'établissement au 31 mars 2016 d'un schéma départemental de coopération intercommunal.

Ceci va se traduire par une évolution au niveau de la carte des Syndicats intercommunaux.

Le Maire indique au Conseil Municipal que le Syndicat de Cylindrage et de nettoyage des cantons de Montguyon-Montlieu La Garde, ainsi que le Syndicat des Communes sont dans la liste des propositions de dissolution.

LE CONSEIL MUNICIPAL décide d'émettre un avis défavorable à la dissolution de ces syndicats.

RECRUTEMENT AGENT SUR LE POSTE ADJOINT TECHNIQUE 2eme classe

Le maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer la liste des emplois communaux permanents à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services communaux.

Le conseil municipal décide de supprimer l'emploi d'adjoint technique territorial principal 2eme classe à temps complet, de créer l'emploi d'adjoint technique 2eme classe à temps complet.

De modifier en ce sens le tableau des effectifs à compter du 1er Février 2016.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2016 par Mme PAPONNAUD Florence, agent recenseur.

QUESTIONS DIVERSES

Pour les travaux de réfection de l'église qui est classée, nous devons prendre un architecte des Bâtiments de France.

Les travaux de l'étang sont terminés, les bordures ont été nettoyées.

Le portail de la salle des fêtes sera prochainement posé.

Il est possible de refaire des autorisations d'écobuage.

Des petits travaux d'entretien ont été réalisés (auvent salle des fêtes, massifs, tables, bancs).

Les décorations de Noël seront installées dès le 1er décembre.



COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL - 2016/01 du mardi 02 février 2016 à 20h00

Présents : M. Michel MARTY (Maire), Bernard BERGER (1er Adjoint), Pascal ARSICAUD (2ème Adjoint), Catherine WLODARCZYK (3ème Adjoint), Alexandre AVRIL, Véronique JAUDEAU, Alexandra SAINTONGEY, Jean-Michel ROUSSEAUX, Sylvette MAURICE.

Excusée : Mme Véronique ICHBIAH.

Pouvoir : Mme Véronique ICHBIAH donne pouvoir à Michel MARTY.

Mme Alexandra SAINTONGEY est nommée secrétaire de séance.

Vote du quart des investissements

Le Conseil Municipal doit autoriser le maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2015 avant le vote du Budget Primitif 2016. Le Conseil Municipal l'y autorise.

Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) du département de la Gironde - Fusion du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Saye, du Galostre, et du Lary et du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Palais et Bas-Lary

Monsieur le Maire présente le projet de fusion : la commune de La Genétouze est concernée par 2 propositions :

- Fusion du SIAH du bassin de la Dronne (33) et du SIAH du Sud Charente : bassin Tude et Dronne (16) avec le syndicat des rivières de la Dronne (24) ;
- Fusion du SIA de la Saye, du Galostre et du Lary (33) et du SIAH du Palais et du Bas Lary.

Le Conseil Municipal approuve.

Modifications des statuts du SIAH du Palais et du Bas-Lary

Monsieur le Maire informe son Conseil de la modification des statuts du SIAH Palais Bas-Lary et de la nécessité de prendre une délibération en ce sens.

Le Conseil Municipal approuve.

Renouvellement de certificats d'urbanisme refusés

A ce jour, deux renouvellements de certificats d'urbanisme ont été refusés par la DDTM : le premier au Haut-Mont et le second sur Soubreville ; Maître FUSTER-MILLERE a rencontré Monsieur le Maire dans le cadre de l'examen d'un de ces dossiers.

Le Conseil Municipal prend une délibération pour motiver ces deux dossiers.

PLU

Le Plan Local d'Urbanisme est à la phase du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). Afin de finaliser cette partie du projet, une réunion avec le cabinet d'études URBAM est programmée le 23 février 2016 à 16h00.

QUESTIONS DIVERSES

Energie renouvelable : le thème des énergies renouvelables (éoliennes) a été abordé. Aucun projet à ce jour.

Démission de Raphaël FLANDRIN : non compatible avec son statut d'employé communal, Monsieur Raphaël FLANDRIN a dû démissionner de son mandat de conseiller.

Vœux 2016 : dans la continuité du Repas des Aînés et du Noël des Enfants, les vœux se sont bien déroulés.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 45.



COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL - 2016/02 du lundi 04 avril 2016 à 20h00

Présents : M. Michel MARTY (Maire), Bernard BERGER (1^{er} Adjoint), Pascal ARSICAUD (2^{ème} Adjoint), Catherine WLODARCZYK (3^{ème} Adjoint), Alexandre AVRIL, Véronique JAUDEAU, Alexandra SAINTONGEY, Véronique ICHBIAH, Sylvette MAURICE.

Excusé : M. Jean-Michel ROUSSEAUX

Pouvoir : M. Jean-Michel ROUSSEAUX donne pouvoir à Catherine WLODARCZYK.

Mme Alexandra SAINTONGEY est nommée secrétaire de séance.

Vote du Compte Administratif

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Bernard BERGER, approuve le compte administratif de la commune. Le Maire ne prend pas part au vote.

Affectation du résultat de fonctionnement

Il est proposé de répartir l'avoir fonctionnement comme suit : + 76 489,74 € en recette au compte 1068 afin de compenser le déficit investissement et d'affecter le reliquat + 588 437,34 € en recette au compte 002 (excédent reporté de fonctionnement). Le Conseil Municipal approuve.

Vote du budget

Monsieur le Maire présente les grandes lignes du budget. Le Conseil Municipal approuve.

Taux de contributions directes

Monsieur le maire rappelle les taux de contributions :

- Taxe d'habitation - TH : 12,57 %
- Taxe foncière bâti - TFB : 5,23 %
- Taxe foncière non bâti - TFNB : 37,17 %
- Cotisation foncière des entreprises - CFE : 16,67 % ;

Il est proposé de ne pas augmenter les taux communaux des impôts. Le Conseil Municipal approuve.

Modifications des statuts du SDEER (Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural)

Monsieur le Maire informe son Conseil que le SDEER doit modifier ses statuts suite à l'ajout d'une nouvelle compétence relative à l'infrastructure de recharge de véhicules électriques ; le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de modification des statuts du SDEER.

Election d'un nouveau délégué titulaire au S.I.A.H.

Suite à la démission de Raphael FLANDRIN, il y a lieu de choisir un nouveau représentant ; Bernard BERGER est désigné comme délégué titulaire.

Election d'un nouveau délégué titulaire au S.I.C.N.

Suite à la démission de Raphael FLANDRIN, il y a lieu de choisir nos nouveaux représentants : Jean-Michel ROUSSEUX comme délégué titulaire avec Pascal ARSICAUD et Alexandra SAINTONGEY comme suppléante avec Alexandre AVRIL.

Projets éoliens

Courant mars, Monsieur le Maire a rencontré M. BONNE de l'association 3D présentant les différents projets environnants ainsi que l'impact de ces projets. Avant qu'ils ne deviennent effectifs, le Conseil Municipal souhaite donc se positionner sur l'éolien ; Compte-tenu notamment de la situation géographique (massif forestier) et l'aggravation des risques d'incendie qu'entraîneraient la construction et l'exploitation d'éoliennes en forêt, ainsi que les contraintes induites par les éoliennes sur les Canadairs dans un rayon d'environ un kilomètre, le Conseil Municipal se prononce défavorablement sur l'implantation d'éoliennes sur la commune et dans un rayon de 30 kilomètres.

Questions diverses

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, la commune a l'opportunité d'acquérir certains terrains situés près du bourg. Le dossier a été envoyé à France Domaines pour estimation de la valeur des terrains.

De plus, des lieux-dits comme Soubreville, Magrignac, le Haut-Mont sont toujours à l'étude pour être intégrés en zones constructibles.

Suite à la mise en place de la loi NOTRe, deux syndicats de notre canton étaient menacés : le Syndicat Intercommunal de Cylindrage et de Nettoyement (S.I.C.N.) et le Syndicat des Communes. Selon le nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, le S.I.C.N. poursuit son activité et le Syndicat des Communes est appelé à disparaître.

Acquisition de nouveaux matériels : un nouveau tracteur-tondeuse a été acheté et l'ancien repris ;

L'implantation d'un barbecue est à l'étude et devrait agrémenter le parc de la salle polyvalente.



Vote du Budget Primitif 2016:

- a) les différents indicateurs financiers de la commune ressortant au 01/01/2016 ;
conclusion : situation très saine avec un avoir de 664 927 € ;
- a) les grandes lignes du budget prévisionnel 2016.

APPROUVE POUR = 10 - CONTRE = 0

Section de fonctionnement : 848 812 €			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	116 120	Excédent	588 437
Charges de personnel	92 480	Produit de service	2 500
Autres charges de gestion courante	41 000	Impôts et taxes	131 654
Charges Financières	800	Dotation, subvention	111 221
		Autres produits	7 500
Dépenses imprévues	3 000	Opérations d'ordre	5 000
Virement à la section d'investissement	588 412	Produits exceptionnels	2 500
Atténuations produits	7 000		

Section d'investissement : 689 902 €			
Dépenses		Recettes	
Déficit	21 489	FCTVA	25 000
Projet d'équipement	577 412	Excédent de fonctionnement capitalisé	76489
Emprunt	11 000	Virement de la section de fonctionnement	588 412
Dépenses imprévues	20 000		
Opération d'ordre	5 000		
RAR	55 000		



COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL - 2016/03 du lundi 20 juin 2016 à 19h30

Présents : M. Michel MARTY (Maire), Bernard BERGER (1^{er} Adjoint), Pascal ARSICAUD (2^{ème} Adjoint), Catherine WLODARCZYK (3^{ème} Adjoint), Jean-Michel ROUSSEAU, Véronique JAUDEAU, Alexandra SAINTONGEY.

Excusés : M. Alexandre AVRIL, Mme Sylvette MAURICE.

Absente : Mme Véronique ICHBIAH.

Pouvoirs : Mme Sylvette MAURICE et M. Alexandre AVRIL ont donné pouvoir à M. Michel MARTY.

Mme Alexandra SAINTONGEY est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h50 et rappelle l'ordre du jour. Monsieur le Maire demande l'accord à son Conseil pour délibérer sur deux sujets complémentaires, à savoir le maintien du Syndicat des Communes et le maintien de la Gendarmerie et de la Trésorerie sur l'ancien canton de Montguyon. Les membres du Conseil ont répondu favorablement.

Acquisitions de terrains dans le cadre du PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Monsieur le Maire rappelle que les héritiers des frères BOIVERT ont mis en vente un terrain situé au Graslier. Après rencontre avec M. BOIVERT Jean-Louis et consultation des Domaines, la commune se porte acquéreur du terrain pour une valeur de 18 000 €. Le Conseil Municipal approuve.

Des discussions sont également en cours avec M. HILLAIRET Jean-Claude mais les terrains et conditions restent à définir.

Columbarium

Pour rappel, le tarif d'une concession perpétuelle est fixé à 10 € du m². Il y a lieu de fixer le prix d'une case au columbarium, la durée de la concession et le tarif de la dispersion des cendres au Jardin du Souvenir.

Le Conseil Municipal décide de fixer le prix de la case à 100 €, les cases seront des concessions à perpétuité et la dispersion des cendres au Jardin du Souvenir ne sera pas payante. Une réflexion sera menée pour l'amélioration ou le remplacement des cases existantes.

Le Conseil Municipal approuve.

Redevance d'occupation du Domaine Public par les opérateurs de communications électroniques

Il est proposé d'appliquer les montants plafonds, à savoir :

- 38,81 € par kilomètre et par artère en souterrain,
- 51,74 € par kilomètre et par artère en aérien,
- 25,87 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques.

Le Conseil Municipal approuve.

Décision modificative du budget n° 1

Monsieur le maire informe son Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative afin de pouvoir verser à l'association « Pas et Galop » une subvention exceptionnelle. Le rassemblement national des 22, 23 et 24 juillet, organisé par ÉquiLiberté, traversera la commune de La Genétouze le samedi 23 juillet.

La décision modificative, inhérente à cette manifestation, se fera comme suit :

Chapitre 022 : - 500 €

Compte 6745 : + 500 €

Le Conseil Municipal approuve.

Projet éolien Les Lorettes

Monsieur le Maire rappelle que lors de son dernier conseil, le Conseil Municipal a délibéré et s'est positionné contre les projets éoliens sur la commune et ses environs. La Sous-Préfecture de Cognac, par courrier en date du 25/05/2016, demande au Conseil Municipal de donner son avis sur le projet éolien des Lorettes implanté sur les communes de BROSSAC, BARDENAC, SAINT-VALLIER et YVIERS.

Le Conseil Municipal confirme la délibération du 04/04/2016 et émet un avis défavorable sur ce projet.

Maintien de la Gendarmerie et de la Trésorerie

Ce sujet s'est rajouté à l'ordre du jour. Chaque commune de l'ancien canton de Montguyon (14 communes) doit se prononcer et porter ensemble un projet commun qui permettra de conserver la gendarmerie et la trésorerie sur son territoire.

M. LALANDE B, Sénateur et Maire de Montendre apporte son soutien à ce projet.

Le Conseil Municipal approuve.

Maintien du Syndicat des Communes

Ce sujet s'est rajouté à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal, qui a déjà délibéré favorablement au maintien du Syndicat des Communes du Canton de Montguyon en novembre 2015, doit aujourd'hui confirmer sa position. Le Syndicat des Communes est indispensable et permettrait de porter aussi de porter le projet du maintien de la Trésorerie et de la Gendarmerie.

Le Conseil Municipal approuve.



Questions diverses

- Le dossier VALETTE qui opposait Mme VALETTE à la Commune est clos. Mme VALETTE est donc déboutée de ses demandes ;
- Malgré un temps incertain, la journée pêche organisée le 29 mai 2016 a rassemblé une vingtaine de participants ;
- Dans l'optique du « zéro produits phytosanitaires » au 01 janvier 2017, la commune a fait l'acquisition d'un désherbeur mécanique qui permettra l'entretien des surfaces gravillonnées (place, cimetière, trottoir, ...)
- Des jeux extérieurs ont été commandés et seront installés dans le Parc Communal en remplacement de la balançoire qui n'est plus aux normes ;
- Le projet de mise en place de panneaux indicateurs pour les artisans se poursuit ;
- Des demandes d'arrêts de bus ont été faites pour les lieux-dits Touret et Les Moulières. Une réponse positive a déjà été apportée pour Touret, en attente pour Les Moulières ;
- De nouveaux documents et un nouveau mode de fonctionnement de la salle polyvalente sont à l'étude ;
- Le projet de rénovation de l'église du Bourg suit son cours ;
- Dans un souci d'intérêt collectif, M. MALLET Gilbert de Pilbret a donné son autorisation pour l'extension en aérien, depuis son poteau, de la ligne électrique permettant ainsi le raccordement de la maison de M. Damien HERVE. La commune l'en remercie ;
- Le contrat de Claire GILLOT est renouvelé pour 8 mois à compter du 1^{er} août 2016 ;
- Le contrat de Mme Florence PAPONNAUD se termine au mois d'août, il y a lieu de procéder à un nouveau recrutement pour la remplacer ;
- Prévision d'une campagne d'élagage sur la commune ;
- Projet de création d'un comité consacré à l'aménagement du bourg en tenant compte des contraintes phytosanitaires ;
- Le projet barbecue au parc communal est en chiffrage ;
- Une journée DRIFT devrait être organisée prochainement. Contacter GMC - Pascal ARSICAUD - 06.81.39.29.26.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 00.



Travaux réalisés sur la commune



Portail et portillon Salle des Fêtes

Remplacement des panneaux d'affichage
(Bourg, Cressac, Le Haut-Mont, Magrignac)



Rénovation de l'Étang Communal



Peinture du hall d'entrée de la
Salle des Fêtes





Informations diverses

- Le recensement de début 2016 des habitants de la commune montre une évolution positive de la population totale à 229 habitants. Ce chiffre est encourageant et inverse une tendance à la baisse depuis plusieurs années. Nous devons continuer de créer les conditions pour confirmer cette tendance.
- Notre Sous-Préfet nous quitte pour rejoindre la Polynésie. Nous avons eu sa visite en mairie courant 2014 pour échanger sur le fonctionnement des services. Nous lui souhaitons bonne réussite et attendons son remplaçant.
- Nous sommes contraints, au 01 janvier 2017, par l'interdiction de produits phytosanitaires. Ces produits étaient utilisés principalement pour le désherbage des allées, cours, cimetières... Il nous faut donc trouver des solutions de remplacement. Nous avons investi dans un désherbeur mécanique, ce qui nous permet de résoudre certaines zones, mais il nous reste des solutions à trouver, notamment pour l'ancien cimetière dans le bourg et pour le cimetière à Cressac. Nous continuons nos recherches et nos essais, ce qui peut vous donner l'impression que l'entretien n'est pas suivi. Nous sommes à la fois désolés et conscients de cette situation et nous recherchons les meilleures solutions.



- Une tondeuse adaptée à nos surfaces de tonte a été achetée avec reprise de l'ancienne qui connaissait des problèmes de ramassage.





INFORMATION - Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Un PLU est un document d'urbanisme applicable sur la commune pendant une durée d'environ 10 ans. C'est pourquoi, il est important de définir des orientations même s'il est difficile de se projeter sur un avenir si lointain. La commune est en cours d'acquisition de certains terrains proches du Bourg pour mettre à disposition des terrains constructibles.

Concernant les constructions existantes que vous pouvez avoir sur vos propriétés, si vous possédez un bâtiment de type grange, chai, ... et que vous envisagez d'en changer la destination (transformation en habitation par exemple...) dans la période de 10 ans, il est indispensable de nous le faire savoir, faute de quoi votre demande sera refusée. Cela ne vous engage pas à faire le changement pendant cette période.

Si vous êtes concernés ou si vous souhaitez des renseignements, merci de nous transmettre rapidement :

- les coordonnées cadastrales de la parcelle concernée,
- un extrait de plan situant exactement le bâtiment en question,
- une photo de ce bâtiment,
- la destination future souhaitée pour ce bâtiment.

Nous procéderons ensuite à l'étude de votre demande.

La notion de changement de destination :

Il y a changement de destination lorsqu'un bâtiment existant passe d'une catégorie définie par le code de l'urbanisme, à une autre catégorie : l'habitation, l'hébergement hôtelier, les bureaux, le commerce, l'artisanat, l'industrie, l'exploitation agricole ou forestière, la fonction d'entrepôt, les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif. Afin d'apprécier s'il y a ou non un changement de destination, il convient donc d'examiner la destination de la construction, puis de qualifier la destination du projet. À noter que les locaux accessoires d'un bâtiment sont réputés avoir la même destination que le local principal.



**VOTRE AGENCE MSA
VOUS ACCUEILLE
EXCLUSIVEMENT
SUR RENDEZ-VOUS**

Pour un entretien personnalisé
 un accueil sans attente
 une étude complète de votre dossier
 contactez le **05 46 97 50 50**

LA MSA TOUJOURS PLUS PROCHE DE VOUS

Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.

Attention, le CO est un gaz invisible et inodore qui peut être mortel.
 Le CO est produit par les appareils à combustion (chauffage, chauffage d'appoint, cuisinière, barbecue, etc.)
 Le CO est présent dans l'air que nous respirons.
 Le CO est présent dans l'air que nous respirons.
 Le CO est présent dans l'air que nous respirons.

www.nouveau-maenn.fr

www.msa.charente-maritime.fr



TO SPÉCIAL IMPÔTS LOCAUX

Tous les contribuables exonérés
de la taxe d'habitation
ou de la taxe foncière en 2014
le seront également
en 2015 et en 2016.

SI VOUS AVEZ DÉJÀ PAYÉ

**Vous serez
automatiquement
remboursés ;**
si besoin, vous pourrez en faire
la demande du 4 au 9 novembre
auprès des services des impôts.

SI VOUS N'AVEZ PAS
ENCORE PAYÉ

**Il vous est
demandé de ne
pas tenir compte
des avis reçus.**

ENTRE 50 ET 74 ANS

CONTRE LE CANCER COLORECTAL, UN NOUVEAU TEST À FAIRE CHEZ SOI

PARLEZ-EN AVEC VOTRE MÉDECIN TRAITANT
Plus d'informations sur

Lucide En Charente-Maritime
05 46 90 17 22

Pour plus d'informations : www.impots.gouv.fr



INFORMATION

L'association "Les Amis du Cinéma" gère le cinéma de Montguyon. Celui-ci est situé en centre ville, dans le pôle culturel avec la médiathèque et la salle polyvalente.

Le cinéma vous propose au moins 10 séances par semaine avec une programmation très variée destinée à tous les publics : films d'animation, comédies, documentaires, action, science fiction, comédies dramatiques.

Les programmes sont à votre disposition dans les commerces, mairies, offices du tourisme, chez les médecins...

En plus de la diffusion des films, le ciné vous propose des animations : ateliers pour enfants, soirées concerts avec collation, débats...

Des séances spéciales sont organisées pour les écoles, collèges, entreprises et collectivités.



Le ciné est équipé des dernières technologies numériques, 3D et accessible aux personnes à mobilité réduite, malvoyants et malentendants.

Nos tarifs vont de 3 € à 6 €.

**Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Sophie, projectionniste chargée de l'animation au : 09 63 28 46 43
Mail : lesamisducinema17@orange.fr**



- Pôle Emploi réorganise son accueil en agence :

Le demandeur d'emploi effectue son inscription et sa demande d'allocation sur le site pole-emploi.fr (En cas de difficulté, il peut bénéficier d'une aide en ligne téléphonique ou être aidé en agence sur les bornes internet que nous mettons à disposition).

L'accompagnement personnalisé du demandeur d'emploi est la priorité et intervient dorénavant plus rapidement. (Le demandeur d'emploi est suivi par le même conseiller tout au long de son parcours et dispose de son adresse mail pour le contacter directement).

Enfin, dans le cadre des 35 heures d'ouverture au public, **Pôle Emploi intensifie ses contacts avec les demandeurs d'emploi** ; les après-midi seront réservés aux rendez-vous avec leur conseiller ou des ateliers collectifs (recherche d'emploi, indemnisation, orientation etc.) et à l'utilisation personnalisée de la plateforme numérique « Emploi Store ». Les demandeurs d'emploi inscrits seront informés de ces nouvelles modalités d'accueil et d'accompagnement.

- Modification d'Autorisation municipale d'élimination de déchets verts par les particuliers :

Les incinérations de déchets végétaux et de déchets verts qui entrent dans la catégorie des déchets ménagers et assimilés sont interdites par la réglementation en vigueur. Il est prioritaire d'acheminer les déchets verts en déchetterie ou d'utiliser un système de compostage.

Exceptionnellement dans des cas particuliers où il n'est pas possible d'utiliser d'autre moyen autorisé que le brûlage, le Maire peut donner une dérogation au demandeur.

Une demande d'autorisation est obligatoire pour brûler les déchets verts dans sa propriété ou autre.

Cette autorisation doit être remplie en mairie 48 h avant la date d'écobuage et pour une durée d'une journée.

Nous rappelons les dispositions sécuritaires et règles de bon sens à appliquer pour l'écobuage:

- Absence de risque de gêne et d'insalubrité vis à vis du voisinage, être éloigné d'au moins 20 m des habitations des tiers et des voies ouvertes à la circulation publique.
- Respect des interdictions temporaires émises lors des périodes à risque sévère, très sévère ou exceptionnel (consultation du niveau de risque à l'adresse suivante : <https://www.geoplateforme17.fr/geosdis17>).
- Vitesse du vent faible.
- Présence d'un moyen d'extinction approprié à proximité immédiate (arrosoir, tuyau d'arrosage, citerne, étang, etc...).
- Surveillance permanente du feu jusqu'à extinction complète du foyer.



Principaux contacts clients avec nos services Orange !

		Particuliers Professionnels	Entreprises
Signaler une panne de la ligne téléphonique	1013 www.1013.fr	1015	1017
Besoin d'assistance technique (Internet, TV, Livebox)	39 00	3901	
Disposer des services de la ligne téléphonique (renvoi temporaire ...)	3 000		
Accéder aux renseignements téléphoniques	118 712 ou www.118712.fr		
Connaître nos produits et services et les actualités. Accéder à votre espace client fixe, mobile, internet. Consulter vos mails. Bénéficier de l'assistance en ligne,	www.orange.fr		
Envie de commander nos produits et services	1014	1016	0800 30 20 10

Changement des jours et lieux de permanences RAM (Relais Assistant Maternel)

Le lundi de 13 h30 à 17h à la mairie de Montlieu-La-Garde

Le mardi de 14h à 17h à la mairie de Montguyon

Le mercredi de 9h30 à 13h à la maison de la petite enfance à Montendre

Le jeudi de 14h à 17h à la mairie de Montlieu-La-Garde

Le vendredi de 13h à 16h à la maison de la petite enfance à Montendre.

Ces permanences sont gratuites et ouvertes à tous. Le RAM est un lieu d'information et d'orientation pour tout parent ou futur parent qui recherche un mode d'accueil pour son enfant ou qui devient parent employeur, pour tout assistant maternel qui a besoin d'être accompagné dans sa fonction de salarié, dans sa professionnalisation... Ainsi le RAM délivre des informations générales sur les différents modes de garde du territoire, sur les contrats, la législation, les démarches administratives, les aides, les instances compétentes...

Le RAM reste joignable par téléphone pendant les temps de permanences, et les accueils physiques se font sur rendez-vous pour permettre une meilleure qualité de l'information donnée.



Les Élections à La Genétouze en 2015

Les élections régionales du 6 décembre 2015.

Inscrits : 208

Votants : 96

Suffrages exprimés : 94

Blancs : 1

Nuls : 1

Répartition des suffrages, listes ayant obtenus plus de 5 %		
Liste conduite par :		VOIX
M. PEREIRA Nicolas		1
M. ROUSSET Alain		14
Mme CALMELS Virginie		16
M. DARTIGOLLES Olivier		2
M. DOUET WILLIAM		0
M. BOUSSION Joseph		3
Mme COUTANT Françoise		5
M.COLOMBIER Jacques		47
M.SETZE Yvon		3
M.PERCHET Guillaume		3

Les élections régionales du 13 décembre 2015.

Inscrits : 208

Votants : 123

Suffrages exprimés : 118

Blancs : 1

Nuls : 4

Répartition des suffrages, listes ayant obtenus plus de 5 %		
Liste conduite par :		VOIX
M. ROUSSET Alain - PS		30
Mme CALMELS Virginie - UMP		41
M.COLOMBIER Jacques - FN		47



OFFRE D'EMPLOI Employé(e) communal(e)...

En remplacement de Florence Paponnaud, au 1^{er} Septembre, un poste d'aide administrative est proposé. Le/la Candidat/te doit être éligible aux contrats aidés. Les tâches attendues sont : Accueil, Secrétariat, Tâches administratives simples, Animation du site Internet, Ménage Mairie, Tournées de distribution...

Si vous souhaitez postuler ou si vous connaissez quelqu'un qui pourrait être intéressé, merci de vous rapprocher du Secrétariat de la Mairie.

État-civil /Démographie 2016...

- **Naissance**

DESSPORT MICHELIN Noham, Jules le 28 décembre 2015

Félicitations à la famille.

- **Décès**

HILLAIRET Jeannine le 06 avril 2016

- **Nécrologie des enfants de la commune**

DUPUY Paulette, Suzanne le 14 janvier 2016

BODY Bernadette le 23 janvier 2016

BONNIN Francis, Gérard le 21 mai 2016

MAURICE Leone, Henriette le 20 juin 2016

Respectueuses condoléances aux familles.



Evénements à venir

Journée DRIFT TRIKE

Dimanche 31 juillet :
de 10 h à 17 h à « La Croix de Chiron »
Restauration sur place.



Fête de La Genétouze

Vendredi 26 Août :

- 14 h Concours de belote
- 19 h Marché nocturne
- 20 h Animation par le groupe ASSAM BASSA
- 22 h 30 Retraite aux flambeaux
- Bal en plein air
- 23h Feu d'artifice

Samedi 27 Août :

- 8 h Rando QUAD 06/77/57/69/54
- 15 h Match de foot enfants
- 21 h Concert des BINUCHARDS

Dimanche 28 Août :

- 8 h Brocante (06/89/62/62/99)
Animation enfants
- 9 h Rando équestre, pedestre (organisé par Pas et Galop)
- 14 h Concours de pétanque
Scène libre (toute la journée)

Messe à La Genétouze :

- Samedi 30 Juillet 2016 à 18h30
- Samedi 27 Août 2016 à 18h30





L'église Saint-Léonard au lieu-dit Cressac abrite une cloche en bronze datant de 1520 et inscrite au registre des Mobiliers Historiques depuis le 28 janvier 1922.



Mairie

- **Lundi : 9h15 - 12h15 - 14h00 - 17h00**
- **Mardi : 9h15 - 12h15**
- **Jeudi : 9h15 - 12h15**
- **Vendredi : 9h15 - 12h15**



05.46.04.82.33 FAX : 05.46.04.90.54



Adresse mail : mairie@genetouze17.fr